

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/08/2024 - 15809 - 2017 B 00225 - 825 337 686 - A.L.T.S.

15809

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A.L.T.S		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise		LA GENETIERE 35460 MONTOURS		Exercice précédent* 12			
Numéro SIRET*		8 2 5 3 3 7 6 8 6 0 0 0 1 8		Néant ☐ *			
DÉPÔT DU 16 AOÛT 2024		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
		Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES	AA		AC		
		Frais de développement *	AB		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	CX		AG		
		Fonds commercial (1)	AF		AI		7 000
		Autres immobilisations incorporelles	AH	7 000	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AL		AO	8 006	24 746
		Constructions	AN	32 752	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AR		AU	118 572	144 134
		Immobilisations en cours	AT	262 707	AW		
		Avances et acomptes	AV		AX		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX		AY		
		Autres participations	CS		CT		
		Créances rattachées à des participations	CU		CV		
		Autres titres immobilisés	BB		BC		
		Prêts	BD	15	BE		15
		Autres immobilisations financières*	BF		BG		
	TOTAL (II)		BH		BI		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BJ	302 475	BK	126 578	175 897
		En cours de production de biens	BL		BM		
		En cours de production de services	BN		BO		
		Produits intermédiaires et finis	BP		BQ		
		Marchandises	BR		BS		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BT		BU		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BV		BW		
		Autres créances (3)	BX	141 706	BY		141 706
		Capital souscrit et appelé, non versé	BZ	28 910	CA		28 910
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CB		CC		
		Disponibilités	CD		CE		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CF	32 050	CG		32 050
		TOTAL (III)	CH	2 845	CI		2 845
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CJ	205 512	CK		205 512	
Primes de remboursement des obligations (V)		CW					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CM					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CN					
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CO	507 987	1A	126 578	381 409	
Clause de réserve de propriété : *		CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A.L.T.S		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000)			DA	15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	50 064	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	8 829	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	75 393	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	141 102	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	92 648	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	22 353	
	Dettes fiscales et sociales			DY	49 540	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	371	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	306 015		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	381 409		
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	204 642
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	37	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A.L.T.S

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 381 409 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 830 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement de l'ANC N°2014603 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Matériel de transport : 3 à 6 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 Faits caractéristiques**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

La société a acquis un fonds de commerce le 1er avril 2023 pour une valeur de 7 000 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial		7 000		7 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		7 000		7 000
- Terrains	32 753			32 753
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	261 500			261 500
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	608	600		1 208
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	294 860	600		295 460
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	15			15
ACTIF IMMOBILISE	294 876	7 600		302 476

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	7 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	7 000

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	4 731	3 275		8 006
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	72 765	45 050		117 815
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	608	151		758
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	78 103	48 476		126 579
ACTIF IMMOBILISE	78 103	48 476		126 579

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 173 462 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	141 706	141 706	
Autres	28 910	28 910	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 846	2 846	
Total	173 462	173 462	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	25 588
Total	25 588

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 150,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 306 015 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	38	38		
- à plus de 1 an à l'origine	141 065	39 692	101 373	
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 353	22 353		
Dettes fiscales et sociales	49 540	49 540		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	93 020	93 020		
Produits constatés d'avance				
Total	306 015	204 643	101 373	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	41 429			
(**) Dont envers les associés	92 649			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 92 649 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 422
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CRÉDIT	90
BANQUE : INTS COURUS A PAYER	38
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	3 495
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	2 200
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	612
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	1 007
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	787
Total	9 651

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	2 846		
Total	2 846		

A.L.T.S.
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 15 000 euros
Siège social : La Genetière - MONTOURS
35460 LES PORTES DU COGLAIS
825 337 686 RCS RENNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 8 829,52 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	8 829,52 euros
------------------------	----------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 58 893,82 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

